

PRESTATIONS selon le niveau de garantie applicable	Avec télétransmission (échanges automatisés avec votre régime obligatoire français uniquement) sauf mentions contraires	Sans télétransmission OU vous avez réglé intégralement la prestation (télétransmission non active)	Précisions complémentaires
SOINS COURANTS			
Consultations et visites Généralistes Consultations Spécialistes Consultations Psychologues remboursées par le RO Auxiliaires médicaux Analyses médicales Actes techniques médicaux - Actes d'imagerie et d'échographie Soins externes ou ambulatoires Transport remboursable Densitométrie osseuse remboursée par le RO	- Aucun - En cas de télétransmission avec la CNS, facture détaillée et acquittée	- Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...) - Facture détaillée et acquittée	
Densitométrie osseuse non remboursée par le RO	Non applicable	- Facture acquittée	
PHARMACIE			
Médicaments et produits pharmaceutiques remboursables	- Aucun - En cas de télétransmission avec la CNS, facture détaillée et acquittée	- Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...) - Facture acquittée	
Médicaments, accessoires et produits paramédicaux non remboursés par le RO	Non applicable	- Facture acquittée - Prescription médicale	Suivant la liste "Actes et prestations élargies" Sous réserve que le médicament soit référencé sur: http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr
Contraceptif féminin non remboursés par le RO	Non applicable	- Facture acquittée	Suivant la liste "Actes et prestations élargies"
Sevrage tabagique Vaccins (grippe, otite, méningite, hépatite A, gastro-entérite) Autres vaccins	- Aucun - En cas de télétransmission avec la CNS, facture détaillée et acquittée	- Facture acquittée - Prescription médicale	Sevrage tabagique: uniquement traitement nicotinique de substitution
APPAREILLAGE			
Equipement - 100% santé, tarif modéré ou tarif libre Prothèse capillaire Petit appareillage Bas à varices	- Facture acquittée - Prescription médicale	- Prescription médicale - Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...) - Facture acquittée	
CURES THERMALES			
Cure thermale acceptée par le RO	- Facture acquittée - Attestation de fin de séjour	- Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...) - Facture acquittée - Attestation de fin de séjour	Forfait pour la réalisation d'une cure complète de 3 semaines. En cas de durée réduite, le forfait est remboursé au prorata de la période de soins.
AIDES AUDITIVES			
Equipement 100% santé Equipement à tarif libre	- Facture acquittée - Prescription médicale	- Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...) - Facture acquittée - Prescription médicale	Par période de 4 ans suivant la date d'acquisition
Forfait supplémentaire piles appareil auditif remboursées par le RO Accessoires et réparations d'appareillages auditifs remboursés par le RO	- Facture de l'audioprothésiste	- Facture de l'audioprothésiste - Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...)	Uniquement piles achetées chez un audioprothésiste
HOSPITALISATION			
Forfait Chambre particulière (hors téléphone et télévision)	Non applicable	- Facture de séjour acquittée et détaillée ou avis des sommes à payer et attestation de paiement - Quittance pour les hôpitaux ou bordereau de facturation acquittée pour les cliniques - Consentement du recueil à la facturation d'une chambre individuelle signé par le patient	
Forfait télévision (sur facture détaillée et acquittée)	Non applicable	Facture détaillée et acquittée au nom du bénéficiaire précisant la durée d'utilisation	

PRESTATIONS selon le niveau de garantie applicable	Avec télétransmission (échanges automatisés avec votre régime obligatoire français uniquement)	Sans télétransmission OU vous avez réglé intégralement la prestation (télétransmission non active)	Précisions complémentaires
HOSPITALISATION			
Frais de Séjour (Ticket modérateur) Forfait journalier hospitalier - médecine/chirurgie ou psychiatrie Forfait patient urgences Forfait confort ambulatoire Franchise sur les actes dits « lourds » (24 €)		- Facture de séjour acquittée et détaillée ou avis des sommes à payer et attestation de paiement - Quittance pour les hôpitaux ou bordereau de facturation acquittée pour les cliniques	Forfait journalier : sauf établissements médicaux-sociaux et addictologie
Dépassements d'honoraires sur actes de chirurgie, d'anesthésie et obstétrique	Non applicable	- Facture de séjour acquittée et détaillée mentionnant les bases de remboursement CPAM - Note d'honoraires	Non remboursables en cas d'hospitalisation en 1ère classe au Luxembourg, et en Belgique.
Frais d'accompagnement	Non applicable	- Facture acquittée au nom de la personne hospitalisée	Hors hôtel et restaurant. Limitation selon l'âge selon vos garanties.
OPTIQUE			
Equipement - 100% santé ou Tarif libre	- Facture acquittée - Prescription médicale en cours de validité d'un ophtalmologue ou orthoptiste	- Facture acquittée - Prescription médicale en cours de validité d'un ophtalmologue ou orthoptiste - Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...)	Prise en charge limitée à un équipement par période de deux ans suivant la date d'acquisition, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du Code de la sécurité sociale, notamment pour les - de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.
Lentilles correctives tous types	Non applicable	- Facture acquittée - Prescription médicale en cours de validité d'un ophtalmologue ou orthoptiste	Durée légale de validité des prescriptions : 3 ans sauf mentions spécifiques du professionnel de santé ayant émis l'ordonnance.
Chirurgie oculaire (presbytie, astigmatisme, hypermétropie, myopie)	- Facture acquittée	- Facture acquittée	
DENTAIRE			
Soins et prothèses dentaires 100% santé, tarif maîtrisé ou tarif libre Soins et consultations dentaires remboursés par le RO Inlay/onlay remboursé par le RO Implants dentaires	- Facture détaillée et acquittée mentionnant les frais réels	- Facture détaillée et acquittée (frais réels) - Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...)	Implants limités à 3 implants max/an (sauf "Dynamisme").
Prothèses dentaires et inlay-core remboursés par le RO	- Facture détaillée et acquittée mentionnant les frais réels	- Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...) - Facture acquittée mentionnant les frais réels	
Forfait supplémentaire prothèses dentaires remboursées par le RO et dentaire refusé par le RO	- Facture détaillée et acquittée		Suivant la liste "Actes et prestations élargies"
Parodontologie non remboursée par le RO	Non applicable	- Facture détaillée et acquittée (frais réels)	Uniquement surfaçage et curetage.
Orthodontie non remboursée par le RO	Non applicable	- Facture acquittée précisant la période des soins	Après accord - uniquement sur traitement. Hors bilan et période de contention.
Orthodontie acceptée par le RO	- Facture acquittée	- Décompte de votre Régime Obligatoire (Sécurité Sociale / CNS...) - Facture acquittée mentionnant les frais réels	Forfait max/an attribué sur le supplément, au prorata de la période de soins.
MEDECINES DOUCES			
Autres médecines douces Podologie	Non applicable	- Facture acquittée, détaillée, tamponnée et signée par le professionnel de santé comportant l'une des mentions suivantes (ADELI, RPPS, FINESS, SIRET)	Suivant la liste "Actes et prestations élargies". Sous réserve que le professionnel de santé soit référencé dans l'annuaire santé français disponible sur https://annuaire.sante.fr/ ou sur l'annuaire santé luxembourgeois disponible sur https://www.esante.lu/portal/fr/annuaire-18-15.html Podologue : uniquement sur soins médicaux effectués par un podologue.
Homéopathie	Non applicable	- Prescription médicale - Facture acquittée au nom du bénéficiaire	Produits non remboursés par le Régime Obligatoire

La mutuelle peut être amenée à vous demander des pièces complémentaires ou originaux pour le traitement de votre remboursement.

Dans le cas où vous bénéficiez d'une 1^{ère} complémentaire santé, une copie des décomptes de remboursement de cet organisme pour ces mêmes soins et mêmes dates doivent nous-être adressés.

* selon les garanties prévues mentionnées à votre tableau de garantie